



Votre crédit d'investissement Ambition

Financer votre transition durable¹? Oui, avec le crédit d'investissement Ambition.

Votre entreprise envisage de financer un projet qui respecte des objectifs environnementaux? Si votre projet répond à certains critères, vous pouvez faire appel à notre crédit d'investissement Ambition. La formule idéale si vous êtes en mesure d'estimer quand vous voulez emprunter, pour quel montant et sur quelle durée.

Le crédit d'investissement Ambition est l'idéal...

- pour financer un projet respectueux de l'environnement et du climat, dans les domaines de la mobilité et de l'immobilier;
- si vous recherchez une solution de financement sous la forme d'un crédit d'investissement que vous pouvez rembourser à long terme.

Avantages

Flexibilité

- vous pouvez prélever le montant du prêt en fonction de vos besoins de financement, en une ou plusieurs fois, sur une période fixe de maximum 2 ans.

Étalez vos dépenses

- vous remboursez le crédit sur une période correspondante à la durée de vie économique de l'investissement concerné.

Taux fixe ou variable

- vous pouvez opter pour un taux fixe ou variable, en fonction de votre propre politique en termes de taux d'intérêt.

¹ Les activités financées ne sont pas considérées systématiquement comme conformes à la taxonomie européenne



Caractéristiques

Pour qui?	Indépendants, professions libérales et PME.										
But	<p>Le financement doit servir à investir dans un des domaines suivants: mobilité ou immobilier.</p> <p>Vous trouverez en annexe une description détaillée, par domaine, des différents investissements possibles.</p>										
Montant de crédit	Le montant minimum du crédit est de 2.500 euros et est déterminé en fonction de votre besoin en financement, du coût de l'investissement et de votre capacité de remboursement.										
Type du crédit	Crédit à terme.										
Durée	<p>La durée est fixée dès le départ, en fonction de l'affectation, de la durée de vie économique du bien et de notre politique de crédit.</p> <p>Exemples:</p> <table><thead><tr><th>Type de bien</th><th>Durée maximale (en mois)</th></tr></thead><tbody><tr><td>• voiture</td><td>• 60</td></tr><tr><td>• véhicule de société</td><td>• 120</td></tr><tr><td>• panneaux solaires</td><td>• 60</td></tr><tr><td>• immobilier</td><td>• 240</td></tr></tbody></table>	Type de bien	Durée maximale (en mois)	• voiture	• 60	• véhicule de société	• 120	• panneaux solaires	• 60	• immobilier	• 240
Type de bien	Durée maximale (en mois)										
• voiture	• 60										
• véhicule de société	• 120										
• panneaux solaires	• 60										
• immobilier	• 240										
Mise à disposition du capital	En une ou plusieurs fois, sur une période déterminée (maximum 2 ans) en fonction de l'investissement financé.										
Remboursement	<ul style="list-style-type: none">• Constant ou dégressif.• Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.										
Intérêts	<p>Les intérêts sont calculés de manière anticipée sur le montant total du crédit pour toute la durée du crédit, sur la base du taux d'intérêt contractuel.</p> <p>Le taux est fixé en fonction de la durée du crédit et de la période de révision.</p> <p>Vous avez le choix entre un taux fixe ou un taux révisable après 1, 3, 5 ou 10 ans.</p> <p>Le contrat de crédit mentionne le taux d'intérêt nominal et la périodicité des révisions.</p>										



Fiscalité

En principe, les intérêts et frais payés sont fiscalement déductibles.

Remboursement anticipé

Si vous êtes une PME au sens de la loi relative au financement des PME², et pour autant que le montant du crédit n'excède pas 2 millions d'euros, le crédit peut être remboursé de manière anticipée. C'est possible moyennant paiement d'une indemnité de rupture égale à 6 mois d'intérêts, calculés sur la base du montant remboursé de manière anticipée. Dans tous les autres cas, une indemnité de rupture égale à la perte financière réelle encourue par la banque est d'application.

Frais

Commission de réservation

- Mensuelle, calculée sur la base du capital non prélevé.
- 0,8% l'an.

Frais de dossier

- Frais uniques dus à la signature du contrat de crédit.
- À titre indicatif: 0,12% du montant du crédit, suivant la complexité du dossier.
Minimum
100 euros pour un crédit de 5.000 euros
150 euros pour un crédit de 10.000 euros
250 euros pour un crédit de 25.000 euros
- Pour plusieurs demandes de crédit introduites simultanément, les frais de dossier sont calculés sur la base de l'ensemble des crédits.

Frais de gestion

- 12 euros par trimestre pour les crédits > 75.000 euros.

Vous envisagez une autre solution de financement?

- Avec **Ambition Leasing**, vous optez pour une formule de location combinée à une option d'achat sur le bien concerné.
- Avec nos solutions **Ambition Mobility**, vous pouvez prendre une voiture ou un vélo électrique en leasing, avec services inclus.
- Avec **Ambition Immoflex**, vous financez vos projets immobiliers à court terme qui respectent les objectifs environnementaux.

Pour plus d'infos concernant ces solutions, vous pouvez aussi vous adresser à votre spécialiste Business Banking.



Vous cherchez des informations utiles et des outils permettant d'améliorer l'accès des entreprises au financement, ainsi que vos possibilités en matière de garanties publiques? Rendez-vous sur financementdesentreprises.be/accompagnement-soutien.

Vous souhaitez en savoir plus sur les caractéristiques des principales garanties pouvant être constituées et leur incidence sur la demande de crédit? Vous trouverez la réponse à vos questions sur financementdesentreprises.be/chercher-un-credit/suretes.

Des questions?

Vous pouvez vous adresser à votre spécialiste Business Banking pour toutes questions et pour plus d'infos sur les critères de sélection et les documents requis pour votre projet. Nous nous ferons un plaisir de vous guider vers la solution qui répond le mieux à vos besoins.



² Article 2, 4° de la loi du 21 décembre 2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises, MB 31-12-2013.



Annexes – Domaines³

Mobilité

- Voitures hybrides
- Voitures électriques
- Camion(s) ou camionnette(s) électrique(s)

Immobilier

- Achat ou construction de bien(s) immobilier(s) pour usage propre
- Construction de bien(s) immobilier(s) pour compte de tiers
- Technologies d'énergie renouvelable installées sur bâtiment
- Amélioration de l'efficacité énergétique d'un bien immobilier
- Achat d'une société immobilière

³ Pour chaque affectation du crédit, il faut respecter des critères d'admissibilité et fournir des documents probants.